

Le P'tit Finésien

N° 180 / octobre 2017

Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr

Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous

Ouverture du secrétariat :

lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h

mercredi : 13h30 à 16h30

samedi : 9h00 à 11h30

Services de garde Services d'urgence

Pharmacie : 32 37 (service payant 0,24 mn)

Médecins de garde : 36 24

SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : 27 octobre 2017 à 20h00

MAIRIE

► Nouveaux horaires de la mairie :
lundi de 8h30 à 12h, le mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, le jeudi de 8h30 à 12h et le samedi de 9h à 11h30.

► Nous vous informons que les lampadaires solaires des abris bus vont être enlevés. Depuis plusieurs années ces derniers subissent des dégradations ou sont volés, les coûts engendrés par ces méfaits sont trop importants.

► Comme chaque année les services techniques vont procéder au débroussaillage de nos routes, l'envergure de certains arbres empêcheront ce travail, aussi vous voudrez bien procéder à leur élagage.

► Circulation interdite sur la route communale des Coudréaux le 12 octobre 2017 en raison du remplacement du transformateur électrique. La circulation sera rétablie en alternat par panneau jusqu'au 15 décembre 2017.

FEINS DANS MA POCHE

A domicile, au travail, dans la rue, à l'intérieur comme à l'extérieur nous vous informons gratuitement.

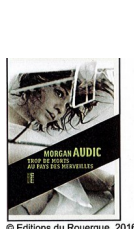
Téléchargé sans plus attendre l'application gratuite

PANNEAU POCKET

sur votre SmartPhone et vivez l'information en direct.



BIBLIOTHÈQUE



De septembre à mars retrouvez le « Coup de Cœur » du Val d'Ille-Aubigné #13. Une sélection de 6 romans vous est proposée, ils vous permettront de vous évader, de vous interroger, de ressentir et de rêver. A vous de les découvrir et d'un élire un... (chèque lire de 30€ à gagner).



PRÉFECTURE D'ILLE ET VILAINE



Cartes d'identité, Passeports, Certificats d'immatriculation, permis de conduire... quand vos démarches sont à portée de clic !

Les démarches de délivrance des principaux titres instruits par les préfectures peuvent se faire en ligne. Des démarches plus simples et plus sécurisées, à compter du 9 octobre pour les permis de conduire et à partir du 16 octobre pour les certificats d'immatriculation.

ATELIER-DÉBAT
MOBILITÉS

Le Val d'Ille-Aubigné construit son schéma des déplacements et vous invite à participer à un **atelier-débat mobilités** afin d'échanger sur vos habitudes de déplacement.

L'atelier-débat aura lieu le **jeudi 12 octobre de 18h30 à 21h30** à la salle des fêtes de **Montreuil-sur-Ille**, 12 rue du Clos Gérard.

3 temps d'échange et des débats sont programmés :

-Quelles sont vos pratiques de mobilité?

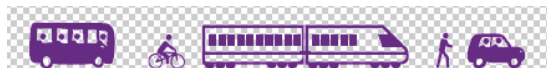
-Les transports et les mobilités sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné

-Comment améliorer et/ou optimiser les mobilités et services sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné?
Venez échanger et partager votre expérience.

Merci de vous inscrire avant le 9 octobre en remplissant le formulaire disponible sur le site du Val d'Ille-Aubigné : [https://www.valdille-](https://www.valdille-aubigne.fr/actualites/actualite/atelier-debat-mobilites/)

[aubigne.fr/actualites/actualite/atelier-debat-mobilites/](https://www.valdille-aubigne.fr/actualites/actualite/atelier-debat-mobilites/)

ou par mail à mobilites@valdille-aubigne.fr



Nous vous alertons d'un démarchage récent sur notre territoire. Nous avons eu des signalements de la part de particuliers de Langouët et de La Mézière.

Les deux personnes effectuant le démarchage se présentent comme faisant parti d'EDF ou comme partenaire EDF et sont vêtus de chemise "type EDF". Nous n'avons pas de nom de d'entreprise ni de personnes à ce jour.

Pour le démarchage à Langouët, une personne qui avait accepté d'afficher les aides à la rénovation perçues, s'est vu insultée du fait d'avoir profité des dispositif d'aides existants sur le territoire.

N'hésitez à nous informer si vous avez écho des tels démarchages et à orienter les particuliers vers nous en cas de doutes.

Ci dessous, une information de l'Ademe sur les démarchages abusifs:

<http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/habitation/travaux-renovation-energetique-demarchage-abusif-telephone-a-domicile-comment-reagir>

C'est la rentrée ! Alors pourquoi ne pas adopter de bonnes résolutions ?

Covoiturer avec EHOP ☺

Ehop et Ehop Solidaires sont deux réseaux qui impulsent le covoiturage de proximité en tant que mode de déplacement écologique, économique et créateur de liens sociaux, en Bretagne-Pays de la Loire.



Ehop : sensibiliser, engager et accompagner les salariés pour covoiturer de manière régulière, pour partager les trajets et les frais des trajets domicile-travail.



Ehop Solidaires : rechercher des solutions ponctuelles de covoiturage domicile-travail et accompagner la constitution d'équipages, pour l'accès à l'emploi et la formation des actifs sans solution de mobilité.

Envie de réduire vos frais ? De prendre le volant moins souvent ? De faire les trajets en bonne compagnie ? Pensez Ehop pour covoiturer de manière régulière sur les trajets domicile-travail.

Envie de donner un coup de main ponctuel à des personnes sans solution de transport pour accéder à un emploi, un stage ou une formation ? Pensez Ehop Solidaires.

Une dernière chose : Ehop et Ehop Solidaires sont des services de mises en relation gratuit. Une plateforme internet est à votre disposition et une équipe de cinq salariés assure un service de proximité et le suivi personnalisé des inscrits.

Nous contacter ? Vous inscrire ? contact@ehop-covoiturage.fr / 02 99 35 10 77 ; 11 rue de la Mabilais-35000 Rennes / www.ehop-covoiturage.fr / www.ehop-solidaires.fr

ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le 19 octobre le matin. Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné au 02.99.55.69.80

MISSION LOCALE

Permanences de St Aubin d'Aubigné les mardis **3 ; 17 et 31 octobre 2017** de 14h à 17h ; les mercredis **4 ; 11 ; 18 et 25 septembre 2017** de 9h à 12h et les jeudis **12 et 26 octobre 2017** de 9h à 12h au Point Accueil Emploi, place des Halles. Tél pour rendez-vous : 02 99 55 42 42

Permanences de Montreuil sur Ille les vendredis **6 et 20 octobre 2017** à la mairie 19 avenue Alexis Rey. Tél pour rendez-vous : 02 99 55 42 42

Permanences de Sens de Bretagne les jeudis **12 et 26 octobre 2017** de 14h à 17h à la mairie, 9 place de la mairie. Tél pour rendez-vous : 02 99 39 51 33

CROIX ROUGE FRANÇAISE

La Croix-Rouge française vient à la rencontre des habitants de FEINS.

La Croix-Rouge organise des campagnes de sensibilisation auprès du grand public.

Du 16 octobre au 11 novembre, les équipes de l'association se rendent au domicile des habitants de FEINS pour leur présenter les actions menées par la Croix-Rouge française avec pour objectif de gagner de nouveaux soutiens réguliers.

Parfaitement identifiables grâce à un badge et une tenue aux couleurs de la Croix-Rouge, les équipes passent en porte-à-porte au domicile des habitants. Ils leur présentent les différentes activités de l'association avec pour objectif d'obtenir de nouveaux donateurs réguliers. Les personnes qui souhaitent participer rempliront un bulletin et s'engagent à donner 15 euros par mois par prélèvement automatique. Ces visites ne font en aucun cas l'objet d'une quête en espèce ou en chèque.

Aide alimentaire et vestimentaire, Samu social, lutte contre l'isolement des personnes âgées, halte répit détente Alzheimer, postes de secours, actions à l'international, soutien en milieu carcéral... Toujours reconnues, parfois aussi méconnues, les actions menées par la Croix-Rouge française au sein de ses 1 000 unités locales par ses 58 000 bénévoles sont multiples et très étendues.

La Croix-Rouge a plus que jamais besoin de la solidarité et de la générosité de tous pour pouvoir continuer à mener à bien ses missions auprès des plus fragiles. Les donateurs réguliers sont essentiels à la bonne marche de l'association : ils assurent des ressources pérennes, permettant une grande réactivité en cas d'urgence et la mise en place de programme de développement sur le long terme.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 septembre 2017

Le 1^{er} septembre deux mil dix sept, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle

Secrétaire de séance : Annick PATRAT

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2017.

Point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Avenant travaux Devis Koehl

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point supplémentaire cité ci-dessus.

I – PERSONNEL COMMUNAL - AVANCEMENT DE GRADE

Dans le cadre des agents promus/promouvables, un agent de la collectivité peut bénéficier d'un

avancement de grade.

Création d'un poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe

Création d'un poste d'Adjoint technique Principal de 2ème classe

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que deux agents peuvent prétendre à une nomination au grade supérieur. La commission administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine pour la catégorie C a été saisie le 27 juin 2017 en vue de donner un avis sur ces avancements, qui sont favorables.

Afin de permettre le déroulement de carrière de ces agents actuellement Adjoint du patrimoine et adjoint technique, Monsieur le Maire propose :

- de créer un poste **d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe** à compter du 1^{er} octobre 2017 d'une durée hebdomadaire de 17,50/35^{ème} et de fermer le poste d'Adjoint du patrimoine du service culturel d'une durée hebdomadaire de 17,50/35^{ème} lors de la nomination au grade supérieur.

- de créer un poste **d'Adjoint technique principal de 2ème classe** à compter du 1^{er} octobre 2017 d'une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} et de fermer le poste d'Adjoint technique du service technique d'une durée de 35/35^{ème} lors de la nomination au grade supérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- I. de créer un poste **d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à compter du 1^{er} octobre 2017** d'une durée hebdomadaire de 17,50/35^{ème} et de fermer le poste d'Adjoint d'un patrimoine du service culturel d'une durée hebdomadaire de 17,50/35^{ème} lors de la nomination au grade supérieur.
 - II. de créer un poste **d'Adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1^{er} octobre 2017** d'une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} et de fermer le poste d'Adjoint technique du service technique d'une durée de 35/35^{ème} lors de la nomination au grade supérieur.
- Stipule que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la commune,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à ces avancements de grade.

II – CONVENTION ALSH - HALTE GARDERIE

Convention ALSH

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que certains enfants de la commune fréquentent les centres de loisirs de Sens de Bretagne, Saint Aubin d'Aubigné, Montreuil sur Ille et Dingé.

La commune de Saint Aubin d'Aubigné propose à la commune de Feins une nouvelle convention à compter du 1^{er} septembre 2017, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de trois mois.

L'accueil de loisirs sans hébergement de Saint Aubin d'Aubigné s'engage à accueillir les enfants de la commune de Feins, pendant les petites vacances scolaires de la Toussaint, de février, de Pâques et la dernière semaine d'août.

La participation est 8,50 € par journée de présence et 4,25 € par ½ journée de présence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 8,50 € par journée de présence et 4,25 € par ½ journée de présence **uniquement** pendant la dernière semaine d'août compte tenu que l'alsh d'Andouillé Neuville est fermé, autorise le Maire à signer la convention avec la commune de Saint Aubin d'Aubigné **uniquement** avec cette condition de participation.

Convention Halte garderie

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la halte garderie parentale de Saint Aubin d'Aubigné peut accueillir les enfants de la commune de Feins (petite enfance - moins de trois ans).

La commune de Saint Aubin d'Aubigné propose une nouvelle convention à compter du 1^{er} septembre 2017, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de trois mois.

La participation est 8,50 € par journée de présence et 4,25 € par ½ journée de présence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 8,50 € par journée de présence et 4,25 € par ½ journée de présence à la halte garderie parentale, autorise le Maire à signer la convention avec la commune de Saint Aubin d'Aubigné.

III – PLUi

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une exposition relative au diagnostic PLUi était fixé du 4 septembre au 30 septembre 2017. L'exposition est reportée ultérieurement suite des

problèmes techniques.

VII – MAIRIE - HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un aménagement des horaires d'ouverture au public a été acté lors de la séance du 27 janvier 2017 compte tenu de l'évolution des tâches administratives de plus en plus complexes, surtout en matière d'urbanisme où un temps d'instruction est nécessaire à chaque dossier.

Les horaires actuels se déterminent ainsi :

- Lundi – Mardi - jeudi de 8h30 à 12h00,
- Mercredi après midi de 13h30 à 16h30,
- Samedi de 9h00 à 11h30, ce qui fait au total 16 heures par semaine.

Monsieur le Maire propose la fermeture de mairie le mardi matin au lieu du mercredi matin et ce à partir du 02 octobre 2017. La communication sera effectuée par le biais du journal mensuel « Le P'tit Finésien », le site Internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la fermeture au public le mardi matin au lieu du mercredi matin et ce, à partir du 02 octobre 2017.

V – ÉCOLE PIERRE MARIE CHOLLET : RÉNOVATION DES TOILETTES DE LA MATERNELLE AVENANT N° 1

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider l'avenant n° 1 sur le lot 3 Cloisons isolation Plafonds dans le cadre de la rénovation des toilettes de la maternelle.

La société KOEHL a remis un devis concernant les travaux qui s'élève à 287,12 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'avenant n° 1 sur le lot 3 Cloisons isolation Plafonds dans le cadre de la rénovation des toilettes de la maternelle et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IX – QUESTIONS DIVERSES

Locatifs sociaux

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'un locataire a sollicité le CDAS (centre départemental d'action sociale d'Ille et Vilaine) au titre d'une aide à la maîtrise de l'énergie.

Dans le cadre d'une dette énergétique élevée, l'assistante sociale du CDAS, chargée d'accompagner la famille, a sollicité un conseiller en maîtrise d'énergie domestique afin d'établir un diagnostic et d'évaluer un éventuel dysfonctionnement dans la prise en charge du logement.

Cette étude a permis de constater que la famille a un mode de consommation adapté et que les factures seraient plutôt générées par un logement énergivore. Afin de soutenir la famille, la commission Fonds solidarité logement (FSL) a décidé de mandater un conseiller pour les accompagner et faire le lien avec la commune.

La commission Aide financière/ logement du CCAS aura à statuer sur la demande d'aide du CDAS.

En l'état, il a été décidé qu'aucuns travaux de rénovation ne seraient effectués dans l'immédiat. Le Maire s'est engagé, avec l'accord de la famille, sur une démarche de relogement pour un logement mieux adapté à la situation de la famille.

Assainissement collectif,

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'un raccordement Eaux usées et Eaux pluviales a été mal effectué Rue de Marcillé à Feins et génère des anomalies au titre du réseau assainissement collectif, alors que le contrôle de l'assainissement avait été acté et que le certificat de conformité avait été délivré par la mairie. Lors du contrôle, aucune évidence sur le branchement était perceptible.

Le propriétaire a sollicité une entreprise afin de déterminer les dysfonctionnements et le coût des travaux. Le devis est de 515,00 € hors taxe pour la réouverture tranchée et rectification sur tabouret EU et EP y compris toute suggestion. Un accord amiable avec le propriétaire a été formulé et il a été décidé une prise en charge des coûts à hauteur de 50 % pour chaque partie (propriétaire/commune) . L'entreprise établira deux factures. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition.

SPANC

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'un dysfonctionnement de l'assainissement individuel à la Lande Perrine, il en ressort un problème de salubrité publique, et il s'agit du pouvoir de police du Maire.

Terrain multisport

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'un devis a été sollicité à l'entreprise Sport Nature pour des filets de protection (pare ballons) compte tenu que les ballons atterrissent sur le toit plat de

la halte garderie. Le devis s'élève à 3 239,60 € hors taxe.
Il a été décidé de ne pas valider le devis et de trouver une solution alternative.

Association Communale

Demande formulée par le comité des fêtes : Mise à disposition d'un container supplémentaire. Solliciter un devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15

Conseil municipal


Prochaines réunions les 29 septembre 2017, 27 octobre 2017, 24 novembre et 22 décembre 2017 à 20h30.



SOS ELECTRICITÉ 35

28 ans d'expériences à votre service
Dépannage, installation, rénovation, neuf
Particuliers et professionnels

Votre électricien au juste prix : 06.56.86.96.00
19 La Mare Piron 35440 FEINS
soselectricite35@gmail.com



En direct du producteur
Exploitation en conversion biologique

Pommes, jus, légumes de la côte
Nouveau : volaille, lapin, cidre, pommeau, poiré, miel, pain d'épices, fromage

le samedi de 9 h 00 à 12 h 30
le vendredi de 15 h 30 à 18 h 30

Et à partir du 3/11/17 : également

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Le programme des TICKETS SPORT TOUSSAINT est disponible sur le site <http://www.ocspac.com/>



PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

Bonjour, je recherche étudiante ou retraitée pour garde périscolaire d'un enfant.
Avant l'école (8h30) 4 fois par mois (jeudi-vendredi)
et/ou
Après l'école (18h30) 4 fois par mois (lundi-mardi)
10 € de l'heure pour 17h de travail par mois sur Feins.
Contacter le 07 99 73 30 56

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

Dépôt légal : 37

Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ

Réalisation : Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires : 120